

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-299 du 10 Décembre 1993

Chargeant Monsieur Aurelien HOUESSO, Ministre de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique de l'intérim de Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications pour compter du 06 Décembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 06 Décembre 1993, Monsieur Aurelien HOUESSO, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius FRANCISCO.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Décembre 1993

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 2 SGG 4 MCC-MEMH 4 AUTRES MINISTERES
19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-